

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: moto club des 3 communes

E-MAIL: mc3c10@gmail.com

TÉLÉPHONE: 06 50 44 22 33

ORGANISATEUR TECHNIQUE: ALLOT Florent

N° D'ÉPREUVE FFM: ep 394

DATE: 29 juin 2025

LIEU: Le Chêne 10700

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CARRE Frédéric	Licence : 220434
Président du Jury ou Arbitre*	SIMON Alain	Licence : 150708
Membre du Jury	PETERLE Jean François	Licence : 019240
Membre du Jury	CELCE Dominique	Licence : 231566
Commissaire technique responsable	HARTZ Sebastien	Licence : 176183
Responsable du chronométrage	DOLLAT Veronique	Licence : 340450

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
65cc	7	11	65 cc 2t	30€
TROPHEE 250	15	99	150,250 2Tet 250 cc 4T	50€
TROPHEE 450	15	99	250 2T ET SUP + 450 4T	50€
TROPHEE VETERANS	40	99	125 2T ET SUP + 250 4T ET SUP	50€
TROPHEE FEMININ	13/15	99	125 2T ET SUP +250 4T ET SUP	50€ age selon regles fédérales
125 LIGUE	13	99	125 2T	50€
250/450 LIGUE	13/15	99	125 2T ET SUP + 250 4T ET SUP	50€ age selon regles fédérales
Motos anciennes	13/15		125cc 2T jusqu'à 500cc	13-14 ans = 125cc 2T 15 ans et plus : libre

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... DOCTEUR Karime AMRAME

Nombre de secouristes 10

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche 10000 TROYES

Temps de trajet (en min) 20 MINUTES

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site le Chêne

Adresse route de vinets

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1500

Largeur minimum de la piste 5

Largeur de la grille 38

Longueur de la ligne droite de départ 80

Nombre d'OCP* 16

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54.

En manche : 45.

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 21 JANVIER 2025

VISA DE LA LIGUE

DATE: 22.01.2025

VISA DE LA FFM

DATE: 04/02/2025
NUMÉRO: 25/0106

DUJANCOURT LUDOVIC

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Monnet
54510 TOMBLAINE
Tél : 03 83 18 87 68
Fax : 03 83 18 87 69

P.O. Costitch Michel



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org